CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): M. JEAN-MARC PERRIN

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 14 Décembre 2018

OBJET: Projet d'acquisition sous la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) de locaux situés dans l'immeuble "Argo" rue Fauchier/rue Malaval, à 13002 Marseille destinés au relogement du pôle d'insertion du 2/3 (DGAS).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 14 Décembre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'approuver l'acquisition, par contrat de VEFA, de locaux d'une superficie de 520 m², situés au rezde-chaussée de l'immeuble « Argo », rue Fauchier/rue Malaval à Marseille 13002, ainsi que de 4 emplacements de parking en sous-sol, destinés au pôle d'insertion du 2/3 (DGAS) au prix total de 1 916 713,20 €TTC, sous réserve de l'avis conforme des services du Domaine,
- d'autoriser la signature de l'avant contrat, du contrat définitif de VEFA ainsi que de tout autre document se rapportant à cette opération.

La dépense totale d'un montant de 1 916 713,20 €TTC, sous réserve de l'avis conforme des services du Domaine, les honoraires de l'agence soit 57 501,40 €TTC, représentant 3% du montant HT + TVA, du coût d'acquisition et les frais annexes non connus à ce jour, seront imputés au chapitre 21 du budget départemental.

A l'unanimité Monsieur PAYAN s'abstient

ADOPTE

Pour la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée